

Communiqué sur le mécanisme de distribution des intrants et des équipements agricoles de la campagne agricole humide 2020

Pour améliorer la production et la productivité agricoles, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) met à la disposition des ménages vulnérables, pour cette campagne agricole humide 2020/2021, des engrais, des semences de variétés améliorées certifiées, des équipements agricoles et des animaux de trait. Ainsi :

- les engrais (NPK, Urée, DAP) seront distribués à un prix subventionné **de 12 000 FCFA**, le sac de 50 kg ;
- les semences de variété améliorée seront vendues aux producteurs à un prix subventionné de **1000 FCFA le kit** de :
 - ✓ 15 kg pour la semence de maïs, de sorgho et de riz,
 - ✓ 10 kg pour la semence de mil ;
 - ✓ 8 kg pour la semence de niébé et de soja ;
 - ✓ 3 kg pour la semence de sésame ;
 - ✓ et 40 kg pour la semences d'arachide.
- **Le matériel agricole et les animaux de trait** sont subventionnés à 90 % pour les femmes et à 85% pour les hommes.

Identification des bénéficiaires des intrants et équipements agricoles subventionnés

Les ménages bénéficiaires sont identifiés conformément aux critères définis dans le mécanisme de distribution des intrants et équipements agricoles fondés sur la taille de l'exploitation, les cultures pratiquées, la superficie, le niveau d'équipement ainsi que la capacité économique du ménage.

Chaque ménage identifié recevra, par SMS, un code bénéficiaire indiquant la quantité d'intrants et/ou d'équipements qui lui est attribuée ainsi que le montant de la contrepartie qu'il doit payer.

Le paiement

Le paiement s'effectuera par Orange Money, dans toutes les localités, via un compte personnel ou au niveau de toute boutique Orange money.

Un code de paiement est envoyé au bénéficiaire. Pour entrer en possession de ses intrants et équipements agricoles qui lui sont destinés, le bénéficiaire doit présenter son **code bénéficiaire** et son **code de paiement** aux distributeurs mandatés par le ministère de l'Agriculture.

Besoin d'informations

Pour toute information ou besoin d'assistance relatif à l'opération, les producteurs sont invités à prendre attache avec :

- les techniciens d'agriculture des structures déconcentrées du ministère en charge de l'Agriculture (Directions Régionales, Directions Provinciales, les Zones d'appui technique –ZAT- au niveau des communes, et les Unités d'appui technique –UAT- au niveau des villages).

- les membres de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) ou de la Confédération Paysanne du Faso (CPF) de leurs localités respectives.

Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles recommande à l'ensemble des producteurs, l'utilisation de semences de variétés améliorées certifiées, d'engrais de bonne qualité et de pesticides homologués et de toujours solliciter l'appui d'un technicien d'agriculture en cas de besoin.

Ceci est un message du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles.